



Détention extra-judiciaire ou déportation

De qui, le Ministre Barké est-il prisonnier ?

LE NOUVEAU

RÉPUBLICAIN

Hebdomadaire Nigérien
d'Informations Générales



12^{ème} Année
N° 567 du 24 Avril 2025

Prix
300 F CFA

Fête de la Concorde au Niger

Revoir l'article 12 pour la paix !



Situation économique nationale difficile

L'Etat du Niger doit se tourner vers la Chine !

NIGER-CHINE, c'est la coopération à privilégier !

Coopération Niger - Nigéria - Bénin

Après la détente avec le Nigéria, le Bénin dans le pipeline ?



Remaniement du gouvernement

A koy laujé cikin nadi !

Vague d'interpellations de cadres publics et lotisseurs privés



Sales temps pour la mafia foncière de la capitale !

Transport urbain

Les nigériens sollicitent les bus de la SOTRUNI

Fête de la Concorde au Niger

Revoir l'article 12 pour la paix !

La journée du 24 avril est commémorée chaque année suite aux accords de paix entre le gouvernement de l'époque et des fils du Niger qui avaient pris les armes contre le pays pour se faire entendre. Cette prouesse de réconciliation entre fils du pays avait été saluée par plus d'un car il fallait de l'engagement, de la tolérance et un esprit de sacrifice mutuel en vue d'un consensus fort permettant de bâtir un Etat en paix et tourné vers son développement, c'était en 1996.

Depuis ces accords, l'acalmie s'est réinstallée dans les zones de conflit et les nigériens se sont donnés la main pour l'œuvre titanesque de construction nationale qui nécessite la cohésion nationale et l'adhésion de l'ensemble des filles et fils du pays dans un esprit d'engagement sans faille à aller de l'avant.

Cette année, la célébration de la journée de la concorde intervient après les assises nationales tenues à Niamey en février dernier et qui ont permis de doter le pays d'assez d'outils de travail permettant au Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), de mettre en œuvre le processus de Refondation de la nation tel qu'annoncé dès le lendemain de sa prise de pouvoir le 26 juillet 2023, sous la conduite du Président Tiani qui a fait le serment de ne servir que les intérêts du Niger et de son peuple après une gestion chaotique d'une douzaine d'années. Gestion caractérisée par le pillage de deniers publics, la prédation des ressources naturelles en complicité avec des groupes d'intérêts extérieurs, une occupation illégale de notre territoire par la présence de forces militaires étrangères avec la seule bénédiction de l'ancien Président Issoufou Mahamadou contre tous et un endettement du pays sans précédent pour des dépenses de prestige. Bref, les ténors du régime déchu avaient à la limite endetté le pays pour faire la fête. Pour donner forme au contenu des orientations une charte a



été officialisée pour une bonne feuille de route de la Refondation. Sauf que la version diffusée de dans le journal officiel contient une modification qui relève onze langues nationales au statut de langues parlées et une seule comme langue nationale. Le Niger ayant évolué sur une base de consensus qui fait de la promotion de nos langues nationales le ciment de l'unité, il s'avère nécessaire de reconsidérer cette disposition dans un esprit de hauteur de vue et ramener ainsi la sérénité dans un contexte de défis multiformes. Ces derniers jours, les débats qui ont été complètement dénaturés de leur essence, continuent de donner place à des propos les uns plus virulents que les autres autour de considérations à caractère identitaires sans que l'autorité daigne faire une communication pour un retour à la cohésion nationale. En lieu et place de voix autorisées, ce sont des individus qui montent tranquillement sur les ondes sans retenue aucune pour insulter et tenir des propos haineux juste à l'encontre de

ceux qui ne voient pas la nécessité de cette nouvelle disposition qui en réalité de fait aucune promotion à aucune de nos langues et pire, attribue un statut qu'aucun spécialiste en linguistique ne saurait expliquer.

En lieu et place de ces invectives, il aurait fallu qu'une seule autorité sorte pour dire aux nigériens le bien fondé d'une disposition qui se veut contraire même à l'engagement du CNSP à faire la promotion des langues nationales comme en témoigne le dernier remaniement ministériel qui consacre un ministère de l'éducation nationale et de la PROMOTION DES LANGUES NATIONALES. A l'évidence, l'on ne saurait faire la promotion DES langues en maintenant la disposition de l'article 12 en l'état dans la charte de la Refondation. Il y avait onze langues nationales, revenons à nos onze langues nationales et voyons même de près s'il n'y a pas d'autres qui pourraient avoir le statut de langues nationales pour les promouvoir. La Refondation ne se fera que dans un esprit de tolérance en

considérant le caractère multilinguistique du pays et ça fait partie des motivations à ce qui avaient dédié toute une semaine nationale pour la parenté à plaisanterie parce que c'est une richesse de notre diversité culturelle qui est valorisée ainsi. Semaine de la parenté à plaisanterie, journée de la concorde, besoin de la cohésion nationale pour faire à toutes les adversités auxquelles le pays fait face, sont des arguments qui militent un retour à nos onze langues nationales et décourager ainsi ceux qui pensent qu'il peut y avoir de victoire de nigériens sur des nigériens. La nation a les yeux tournés vers vous Monsieur Le Président, vous qui avez décidé de mettre l'intérêt du Niger et de son peuple en avant ! Bonne fête de la concorde à tous les fils et filles du pays dans la joie et l'allégresse !

Sanda

LE NOUVEAU RÉPUBLICAIN
 Hebdomadaire Nigérien d'Informations Générales

Quartier Terminus :
 RCCM-NI-NIA-1890 - NIF: 46352/S
 Email : lenouveaurepublicain@yahoo.com

Promoteur
 M. Amadou Oumarou Cissé
 Contacts: 96 96 97 16 / 91 17 77 77

Directeur de Publication
 Amadou Ibrahim : 99 19 39 87

Conseiller
 Hama Tchoussou : Tél. : 96 26 13 81

Rédaction:
 Badjé Hassane
 Taweye
 Amadou Ibrahim
 Sanda Kouma

Service Commercial & Publicité:
 Hassane Djibo Tél. : 94 94 63 61

Infographie
 Stanislas G. BODJRENOU

Tirage:
 8 pages 1.000 exemplaires
 sur les presses de La GIN 96 96 97 16

Coopération Niger - Nigéria - Bénin

Après la détente avec le Nigéria, le Bénin dans le pipeline ?

La semaine dernière, le ministre nigérian des Affaires étrangères, Yusuf Maïtama Tuggar, a séjourné dans notre pays, porteur d'un message de son président Bola Ahmed Tinubu à son homologue nigérian, général d'armée Tiani Abdourahmane. C'était précisément le 16 avril 2025.

Cette visite du ministre Tuggar à Niamey ne s'est pas résumée à la seule transmission du message dont il était porteur au président de la République, Tiani Abdourahmane, de la part de Tinubu.

Elle a donné lieu à une séance de travail entre la délégation qui l'accompagnait et celle de notre pays conduite par le ministre des Affaires étrangère, Bakary Yaou Sangaré, sur le rétablissement des relations diplomatiques et économiques séculaires entre les deux pays frères et voisins.

Lesquelles relations étaient rompues depuis les événements du 26 juillet 2023, qui ont consacré l'éviction du président Mohamed du pouvoir par l'armée, se traduisant par des sanctions illégales et sauvages prises par la CEDEAO à l'encontre de notre pays dans le but de contraindre les auteurs du coup d'Etat militaire à restaurer Bazoum sur le fauteuil présidentiel.

En tant que président en exercice de la CEDEAO, le président Bola Tinubu était, en compagnie de ses homologues béninois Patrice Talon et Ivoirien Alassane Dramane Ouattara, les porte-flambeaux de ces sanctions drastiques visant à asphyxier et isoler économiquement et financière notre pays sur le plan international.



Sur injonction expresse du président français, Emmanuel Macron, leur mentor, qui tenait coûte que coûte au rétablissement de Bazoum dans ses fonctions, Tinubu, Talon et Ouattara principalement ont poussé le bouchon au fond, allant jusqu'à menacer de monter la force militaire en attente de la CEDEAO pour venir chasser le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP), l'organe politique mis en place par l'armée pour conduire la nouvelle transition, et réinstaller Bazoum sur le fauteuil présidentiel. Avec le soutien actif de l'armée française promis par Macron, qui n'a jamais fait mystère de sa détermination à imposer Bazoum aux Nigériens.

Dans cette entreprise de déstabilisation économique et sociale de notre pays, l'attitude de Tinubu et de Talon a plus eu des répercussions drastiques sur nous, du fait des relations privilégiées qu'entretiennent leurs pays avec le nôtre. Nous partageons des frontières communes par lesquelles sont acheminés nos approvisionnements extérieurs en produits et marchandises divers.

En décidant de la fermeture de leurs frontières, nous nous sommes retrouvés dans une situation intenable caractérisée par des difficultés d'achemi-

nement des marchandises de nos opérateurs économiques bloquées au port de Cotonou et un ralentissement drastique des échanges économiques florissants avec le Nigéria, qui a aussi suspendu unilatéralement sa fourniture d'énergie électrique à notre pays.

Ce qui a plongé les populations nigériennes dans l'obscurité pendant plus d'un an, les capacités de production locale n'étant pas en mesure de satisfaire le besoin national.

Il a fallu trouver une solution de contournement, en passant par le Togo et le Burkina Faso pour rétablir la chaîne d'approvisionnement du pays, qui se poursuit d'ailleurs encore actuellement avec beaucoup de difficultés, en termes de temps, de coûts et de risques, le circuit étant dangereux du fait des activités des groupes terroristes dans la zone des trois frontières partagées par le Burkina Faso, le Mali et notre pays. Ce rappel est important pour montrer les difficultés endurées par notre pays, du fait de l'attitude insensée de Tinubu et Talon à l'endroit de notre pays.

La détente

Avec la visite de travail du ministre nigérian des Affaires étrangères, la semaine dernière, on peut sans risque de se tromper dire que la normalisation des relations entre

le Nigéria et notre pays est amorcée de façon irréversible. Le président Tinubu a pris la mesure de sa bêtise et du tort commis à un pays frère qui partage beaucoup de choses avec le sien depuis la nuit de temps. Nous ne sommes pas dans les secrets des dieux, m'est certainement le contenu du message qu'il a destiné au président Tiani. Dès lors, on peut considérer que la page de la brouille est tournée, avec la réaction du fonctionnement de la Commission nigéro-nigériane de coopération, porteuse de gros projets mutuellement avantageux pour les deux pays qui ont été annoncés dans le communiqué final qui a sanctionné les travaux des deux délégations.

Reste à présent le cas du Bénin où le nuage noir n'est pas encore totalement dissipé malgré les avancées enregistrées dans les efforts de normalisations des relations entre les deux pays. Lesquels efforts se sont traduits ces derniers temps par la réouverture des représentations diplomatiques dans les deux pays et l'échange d'ambassadeurs qui ont déjà pris fonction. C'est un pas important qui doit être soutenus par d'autres actes directement palpables par les populations, comme la réouverture de la frontière terrestre pour amorcer la reprise des échanges économiques. Il ne faut pas se voiler la face, cette longue fermeture de la frontière pénalise durement les économies formelles des deux pays. Les populations en souffrent durement, malgré la poursuite informelle des échanges par le canal du fleuve.

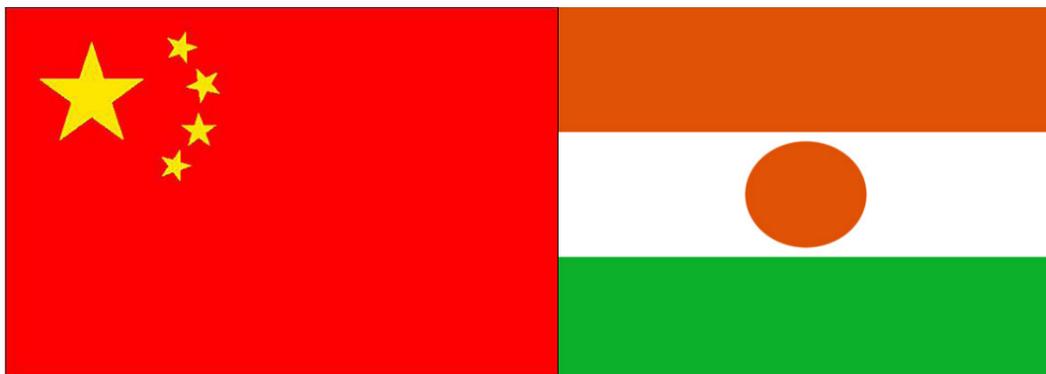
Tawèye



Situation économique nationale difficile

L'Etat du Niger doit se tourner vers la Chine !

Ce n'est plus un secret, l'Etat du Niger traverse une crise économique aigue qui risque d'avoir des conséquences dramatiques au plan social. Récemment, la BCEAO a pris une décision grave à l'endroit des titres obligataires du Niger destinée à entamer la confiance des investisseurs en ceux-ci. Les indicateurs macroéconomiques sont, pour la plupart, dans le rouge ou l'orange foncé. La balance des paiements est très déficitaire. Les recettes fiscales, principalement les recettes douanières et les impôts internes, sont en chute libre. Bref, vous l'aurez compris, l'économie nigérienne ne pète pas une meilleure santé, pire, elle frôle même le dépôt de bilan. Alors, que faire ? Où trouver les ressources financières pour sortir la tête de l'eau ? Du côté des institutions financières internationales de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale) ? Elles sont sous influence occidentale et conditionnent souvent leur grand concours financier au retour de la démocratie dans le pays. En plus, leurs procédures, jugées souvent trop lourdes, pénalisent des éco-



nomies en transition comme du Niger. Dans le Golfe où les pétrodollars circulent abondamment ? Ces monarchies pétrolières du Golfe sont plus enclines à financer des séditions internes dans les pays africains qu'à aider ces derniers à financer leurs politiques publiques de développement ? Mais, où se trouverait la potion magique, serait-on tenté de se demander ? Sans doute du côté de la République Populaire de Chine, la première et la plus dynamique économie de la planète ! Et pourquoi l'empire du milieu constituerait-il ainsi la bouée de sauvetage pour l'économie nigérienne ? Parce que la Chine est le premier partenaire économique du Niger. En effet, depuis près de vingt (20) ans, la Chine a permis au Niger d'entrer dans le club très fermé des pays

producteurs de pétrole dans le monde. La Chine demeure le seul pays au monde à avoir accordé un prêt de deux milliards de dollars us (1200 milliards de F CFA), en 2012, par Eximbank de Chine, même si le gouvernement de cette époque avait nié ce montant. Comme on peut le voir, seule la Chine est capable de telles prouesses en matière de partenariat économique. Cependant, ces derniers temps, l'on ne sait pas véritablement pourquoi l'Etat du Niger s'est mis dans une position de doute par rapport à la Chine. Il est vrai, la Chine ne peut pas tout faire, comme par exemple reconduire le prêt-avance de 400 millions de dollars us accordé au Niger en avril 2024 sur sa part d'exploitation du pétrole brut acheminé par pipeline sur l'Atlantique du fait des relations diplomatiques entre

le Niger et le Bénin qui ne rendent pas les conditions d'exploitation de ce brut optimales pour un retour sur investissement pour la partie chinoise. La SONIDEP reste encore très débitrice vis-à-vis de la SORAZ pour des impayés de factures de plusieurs dizaines de milliards de nos francs. Mais, tout cela peut être réglé si l'Etat du Niger le veut bien, car la Chine est là pour aider un pays-ami de longue date. Le pays de Xi Jinping se dit même disposé à constituer une alternative crédible à l'Occident pour permettre au Niger de trouver les ressources financières nécessaires à son développement économique et social. Car, les réserves financières importantes dont dispose la Chine la mettent dans une position privilégiée pour apporter assistance à des partenaires économiques en difficulté comme le Niger. Alors, l'Etat du Niger doit avoir confiance dans la coopération économique avec la Chine pour un partenariat gagnant-gagnant !

Sanda

Remaniement du gouvernement

A koy laujé cikin nadi !

Récemment, le Président de la République a remanié le gouvernement. Ainsi dit, c'est presque le même staff gouvernemental qui a été reconduit. Seulement, il est important de préciser qu'il y a quelques têtes qui ont été ajoutés afin de gonfler l'équipe. Mais est-ce, par nécessité ou par astuce ? Telle est la question que se posent de nombreux observateurs. Puisqu'ils sont nombreux à trouver le nombre de ministres exorbitant au vu de la précarité économique dans laquelle nous végétons, même si cela viendra quelque part redynamiser le gouvernement. Et si tel



est le cas, celui bien entendu de la Redynamisation, c'est pas mal de ministres qui auraient dû être sautés au vu de leur incompétence notoire et qui n'est plus à démontrer. Par ailleurs, il y a ceux qui estiment que des postes ont été créés juste pour tenir promesse. Comme vous le savez en Afrique, le gâteau ne se mange pas seul surtout lorsque vous avez le couteau c'est à vous

de voir en combien de parties vous pouvez le diviser. Alors, pour ne pas manquer à ses promesses, le Chef d'orchestre du gouvernement va devoir créer les conditions pour que ses promesses soient tenues ; celles-là qui permettront aux uns et autres à qui promesse a été faite de trouver du travail ou encore un travail plus avantageux. De l'autre côté aussi, il faut s'attendre au dé-

part de plusieurs cadres avec ce remaniement, car c'est devenu coutume chez nous lorsqu'un Ministre part, il quitte avec son staff venu par affinité et non par compétence. Cela dit, Chaque fois qu'un Ministre vient, c'est une nouvelle équipe qui vient et c'est la chaîne d'un autre remaniement même au sein de son Ministère notamment du cadre supérieur au planton sauf pour les immuables ; vice-versa pour son départ, c'est tout un monde qui part au chômage momentané.

Amadou. I

NIGER-CHINE, c'est la coopération à privilégier !

Le Niger a amorcé le processus de sa Refondation depuis les événements du 26 juillet 2023. A ce titre, il est important de garder la ligne directrice de cette Refondation, qui est celle de l'affirmation de notre souveraineté nationale dans toute relation, dans tout partenariat et dans tout accord. Pour cela, il convient de voir de près dans la multitude de partenaires existants et potentiels quels sont ceux qui accepteraient de cheminer avec nous dans le respect mutuel et il est évident que la Chine de par sa propre histoire, est le meilleur dans le sens du respect de la souveraineté des autres. Elle n'a jamais été citée dans des cas d'ingérence dans la politique intérieure de quelque pays du monde qu'il soit.

Respectueuse de ses propres valeurs, la Chine est le pays qui saurait nous respecter dans le choix stratégique et souverain que le peuple du Niger a effectué avec à sa tête le Président Tiani. Plusieurs domaines peuvent être regardés ensemble dans l'intérêt bien compris des deux parties et des deux peuples, surtout que l'appel au travail et au travail bien fait a été l'axe fort de l'intervention du Président Tiani lors de la réception du Rapport Final des travaux des assises nationales. Avec certitude, la Chine est le pays par excellence qui croit aux vertus du travail et le travail bien fait. Il convient juste de savoir bien traiter les choses et mieux ne pas les faire à moitié. Si nous acceptons de collaborer avec la Chine, faisons-le dans le sens d'un partenariat où tout d'abord les secteurs d'intervention sont bien identifiés, les contours et termes des contrats bien cernés et que le principe de la loyauté soit la règle d'entente. Nous pouvons énumérer quelques pistes pour matérialiser ou renforcer cette coopération :

- **Dans le domaine hydro-agricole :** La tradition millénaire de lutte pour l'auto-suffisance alimentaire a été une des pierres angulaires du miracle chinois pour cela, nous avons tout intérêt dans le cadre d'une coopération bilatérale de mettre les services de l'agriculture du Niger et tous ses démembrements à contribution en vue de faire l'inventaire des cours d'eau permanents, semi-permanents et les retenues d'eau avec ce qui pourrait être leurs potentiels exploitables. Notre jeunesse qui est notre première richesse pourrait être la clé de voûte du succès avec une bonne politique d'un retour à la terre comme leitmotiv ainsi que la transformation agro-alimentaire pour soutenir l'idée génial de consommer nos produits et de produire notre consommation.
- **Dans le domaine des infrastructures et transport :**



c'est également un secteur plein d'avenir pour notre pays. Nous sommes un pays dans lequel les routes n'ont pas suivi l'évolution, quand elles existent leur état laisse à désirer. Pour cela, un vaste programme de construction de routes, de barrages et mini-barrage doit être lancé sur l'ensemble du territoire dans un cadre de coopération bilatérale Niger-Chine. Et ça permettra de faire la jonction entre le domaine hydro-agricole et le secteur du transport à travers le renouvellement du parc automobile, une politique chère à nos autorités. A ce niveau, il serait même envisageable de délocaliser certaines usines ici au Niger avec le bénéfice de la création d'emplois directs et indirects. Les différentes grandes villes du pays pourraient également faire la bonne expérience du transport urbain pour soulager les souffrances des travailleurs et les scolaires avec la possibilité d'envisager des voies ferroviaires reliant les chefs-lieux des régions. Nos autorités se doivent d'avoir des grandes ambitions pour ce pays qui a tant souffert de réflexions à minima du moment où la construction d'un pays est une œuvre de longue durée une fois que la voie est bien tracée et ça éviterait le cycle infernal d'éternel recommencement qui nous réduit à faire du sur place.

- **Dans le domaine énergétique :** le Niger a le précurseur de l'utilisation de l'énergie solaire, mais le pays n'a jamais disposé

des moyens pouvant permettre sa vulgarisation. Une coopération avec la Chine dans ce domaine serait la bienvenue car elle a développé une bonne expertise en la matière ; un partenariat profitable pour les deux parties permettra de réduire la dépendance de notre pays, d'envisager à moyen terme l'éclairage le long de la route nationale numéro 1 à l'aide du solaire et responsabiliser les riverains dans le cadre de la sécurisation et l'entretien, c'est aussi un moyen de cultiver le patriotisme à la base à travers la préservation des biens publics. Notre pays dispose de nos jours d'un potentiel assez fourni de jeunes ingénieurs dans le domaine grâce à des bourses de la Chine, ils pourront ainsi mettre en valeur leurs talents, avec à ce niveau également la création de beaucoup d'emplois directs et indirects.

- **Dans le domaine de la santé :** la coopération dans le domaine de la Santé se porte bien entre le Niger et la Chine, mais il est aisé de constater que ce n'est pas exploité comme il faut. Nous avons beaucoup de médecins qui s'étaient spécialisés en Chine, il convient d'accroître cette coopération en améliorant les plateaux techniques au niveau de toutes les régions avec l'assistance des médecins chinois qui vont à moyen termes par un transfert de compétences passer la main aux nationaux. Ainsi, les spécialistes de la santé seront davantage aux côtés des populations tel que cela est souhaité.

Il suffit de mettre les cadres du Ministère de la Santé devant leurs responsabilités pour un partenariat fructueux respectueux des deux parties et dans la durée. Ce serait en plus une meilleure occasion pour faire remettre l'Office National des Produits Pharmaceutiques

et Chimiques sur les rails et permettre aux nigériens de se traiter avec des produits dont l'efficacité est garantie et rompre avec cette invasion de dragées faites au moulin déversées dans notre pays par un voisin qui se veut pourtant sain !

- **Dans le domaine minier :** Les ressources naturelles du Niger sont en grande partie la base de cette insécurité au Niger car le pays est objet de convoitise malsaine. Les grandes puissances ne sont plus prêtes à signer des conventions et des contrats en bonne et due forme avec les Etats dits faibles relativement à l'exploitation des ressources minières, alors il faut installer l'insécurité et profiter sous le label de l'assistance militaire pour piller les ressources pendant que l'insécurité s'accroît et leurs armées plient leurs bagages une fois leur objectif de prédation atteint. Avec la Chine, le Niger est déjà dans la prestigieuse cour des pays producteurs de Pétrole. Quelques incompréhensions sont intervenues ces derniers temps, mais cela doit être une occasion pour les deux parties de s'asseoir et de manière élégante passer en revue les difficultés et envisager de nouvelles perspectives minières.

Labou sanni no, Zùguo de shi, Hala leydi non !

Sanda

Forces de « maintien de la paix » en Ukraine :

Les mensonges des Impuissances européennes

Quelques jours après que le premier ministre britannique Keir Starmer l'a annoncé que le plan de « coalition des volontaires » entrerait dans une « phase opérationnelle », le 20 mars dernier, les représentants de la majorité des pays de l'OTAN se sont réunis dans les banlieues de Londres pour discuter de la création de « la force de maintien de la paix » en Ukraine et élaborer les plans de son action.

Londres, étant, après Washington, le principal coupable tant du déclenchement que du maintien de la guerre en Ukraine, s'attend à ce que plus de 30 pays, dont l'intégralité des membres de l'OTAN, prennent une participation dans la nouvelle coalition et apportent leurs contributions.

Lors de ladite réunion, les participants ont convenu que les forces « de maintien de la paix » en Ukraine comprendront autant de troupes terrestres que de forces aériennes et navales. Notamment, des militaires britanniques et français seront déployés tant dans les villes que dans les ports et les infrastructures critiques ; les navires de patrouille et dragueurs de mines de l'OTAN opéreront en mer Noire.

De son côté, le 27 mars, Emmanuel Macron a organisé un nouveau sommet à Paris entre Volodymyr Zelensky et ses partenaires de guerre : « On a fait un gros travail avec les Britanniques sur les conditions d'encadrer le cessez-le-feu et donc là, je pense que ça va être l'occasion d'en discuter et de le préciser », a déclaré le président français.

Bien évidemment, en parlant d'une coalition et d'un grand déploiement militaire des forces de l'alliance du Traité de l'Atlantique Nord, ce n'est guère une action d'une durée de 30 jours couvrant le cessez-le-feu proposé par les Etats-Unis d'Amérique qui est en discussion, mais une opération stratégique à long terme.

Les tentatives désespérées de se sauver la face

La grandeur des ambitions des idées exprimées et des plans élaborés par la coalition Anglo-franco-centrique ne peut être comparée qu'à la profondeur abyssale de leur coupure de la réalité.

Car, jamais aucune force d'aucun pays de l'OTAN ne participera dans le prétendu processus de « maintien de la paix » sur le sol de l'Ukraine post-conflit.

Après la remise démonstrative des pays du Vieux continent à leur vé-

ritable place - celle des vassaux du maître outre-Atlantique - par le rejet de leur présence à la table des futures négociations de paix en Ukraine qui n'auront lieu qu'entre les deux réelles puissances en guerre : les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie - les récentes déclarations des pays-membres du camp en déroute face à la Russie ne sont que des tentatives maladroites et désespérées de sauver les débris restant de leur réputation, en tant que puissances militaires, aux yeux du monde qui les observe d'une manière de plus en plus sceptique.

Contrairement à ces mensonges et illusions propagés depuis la réunion à Londres au sujet des futures actions des prétendues forces du « maintien de la paix » en Ukraine dans la période post-guerre, mon affirmation sur l'impossibilité de la participation des forces armées des pays de l'OTAN dans le « maintien de la paix » en Ukraine est sans équivoque et basée sur des fondements juridiques incontournables.

Plusieurs facteurs-clés rendent parfaitement impossible l'initiative occidentale de « contrôler » la paix en Ukraine à la fin du conflit armé.

La condition sine qua non de Moscou

Sans la signature de l'accord de paix entre Moscou et Kiev, la présence à titre officiel du moindre contingent militaire ne serait ce que d'un seul des pays membres de l'OTAN sur le sol ukrainien vaudra l'entrée directe de l'alliance de l'Atlantique Nord en guerre contre la Fédération de Russie.

Il est connu d'avance via de multiples déclarations de Moscou qui n'ont jamais varié au sujet des rapports entre Kiev et l'OTAN : l'une des conditions sine qua non de la signature de l'accord de paix sera l'interdiction signée et ratifiée par la partie adverse de la présence des forces armées du bloc de l'Otan sur le territoire de l'Ukraine.

Soit, juridiquement, c'est bien le Kremlin et personne d'autre qui décidera de la présence du camp ennemi à ses frontières du sud-ouest. Une présence qui n'aura jamais lieu : sa seule menace a été l'une des raisons principales pour Moscou d'entrer en guerre qui dure depuis plus de trois ans.

L'unique moyen de réaliser les fantasmes des dirigeants des pays de l'OTAN sur la présence en Ukraine de leurs forces « de maintien de la paix » est celui d'entrer en guerre contre la Russie et de l'imposer.

Les casques bleus

Les Casques bleus sont une force qui agit au nom de l'Organisation des Nations unies (ONU) dans le cadre des opérations de maintien de la paix (OMP). Il est donc logique de supposer que leur présence peut avoir lieu en Ukraine post-guerre.

Cela étant, le déploiement d'une telle mission ne peut être décidé que par le principal organe des Nations Unies qui est le Conseil de sécurité. Le Conseil, dont la Fédération de Russie est membre permanent et, à ce titre, dispose du droit de veto lorsque des résolutions doivent être votées.

Ainsi, une fois de plus, c'est bien Moscou qui décidera si la présence des casques bleus en Ukraine aura lieu ou non.

Navires de patrouille et dragueurs de mines en mer Noire

Lors de la réunion de 20 mars à Londres, l'une des décisions qui a été prise était celle de la future présence des navires de patrouille et dragueurs de mines de l'OTAN qui opéreront en mer Noire.

Les propagateurs de la désinformation depuis Londres ont « oublié » de parler de l'existence de la convention de Montreux. La convention de Montreux, signée le 20 juillet 1936, détermine l'exercice de la circulation dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore (Turquie), ainsi que dans la mer Noire. Et le §2 de son article 18 est sans équivoque :

« Quel que soit l'objet de leur présence en mer Noire, les bâtiments de guerre des Puissances non riveraines ne pourront pas y rester plus de vingt et un jours ».

Soit, aucune sérieuse présence supplémentaire de la marine du bloc de l'OTAN ne peut y avoir lieu. Hormis celles de la Roumanie, de la Bulgarie et de la Turquie riveraines qui y sont déjà présentes et peuvent naviguer librement dans leurs eaux territoriales et les eaux internationales - ce qu'elles font depuis toujours.

Les déclarations européennes sur la future présence des navires de l'OTAN qui opéreront en mer Noire dans le cadre de « la force de maintien de la paix » en Ukraine ne sont donc que de la rhétorique vide.

La constitution de l'Ukraine

En vue des grossières violations au quotidien de la Constitution de l'Ukraine depuis 2014 et, plus particulièrement, depuis les 3 dernières années par les régimes criminels successifs installés à Kiev, il est presque déplacé de mentionner

l'existence d'une Constitution dans ce pays des hors la loi et, encore moins, de mentionner l'existence de l'article 17 de ladite Constitution qui est sans équivoque :

« Le déploiement de bases militaires étrangères sur le territoire ukrainien est interdit ».

Il est tout à fait certain qu'une violation constitutionnelle de plus, parmi tant d'autres, par le déploiement des forces armées de l'OTAN sur le territoire de l'Ukraine serait passé tout à fait inaperçu. De plus que l'existence de la Cour constitutionnelle qui est l'unique organe de juridiction constitutionnelle en Ukraine a été réduite par le régime de Zelensky à n'exister que sur papier.

Post-scriptum

En mettant de côté les fantaisies propagées par la composante européenne de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, revenons à la réalité : d'une manière incontournable, seule la Fédération de Russie peut réellement garantir la paix sur le territoire de l'Ukraine. Il n'y aura aucune paix, si les conditions de sécurité et la prise en compte des intérêts russes exigées par Moscou, durant tant d'années avant-même le déclenchement de la guerre, ne sont pas respectées par le camp-ennemi. Et en mentionnant l'ennemi, ce n'est guère du camp ukrainien qui n'a jamais été qu'un outil périssable entre les mains des tireurs de ficelles anglo-saxons dont je parle.

L'intervention directe et officielle de la moindre composante militaire d'un seul des pays de l'OTAN sur le sol ukrainien vaudra directement son entrée en guerre contre la Russie avec toutes les conséquences pour le monde qui en découleront.

Cela étant, si une telle situation a été soigneusement évitée dans les heures les plus sombres du règne belliqueux des « démocrates » sur la Maison Blanche - ce n'est certainement pas demain que cela arrivera dans le cadre des gesticulations archaïques et impuissantes des anciennes puissances européennes, dont « l'âge d'or » a sombré à tout jamais dans l'oubli du passé.



Oleg Nesterenko

Président du CCIE (www.c-cie.eu)
(Spécialiste de la Russie, CEI et de l'Afrique subsaharienne)

Détention extra-judiciaire ou déportation

De qui, Ministre Barké est-il prisonnier ?

Enlevé à son domicile dans la nuit du 13 au 14 janvier 2025 par des hommes en civils, l'ancien ministre du Pétrole, Mahamane Moustapha Barké Bako, est porté disparu, car les siens n'ont aucune nouvelle de lui depuis des mois. En effet, quel odieux crime aurait commis cet ancien ministre du Pétrole du gouvernement de Mahamane Ali Lamine Zeine pour avoir été déporté de cette manière singulière ? Si c'était pour des raisons de malversations financières que l'intéressé aurait commises à la tête de ce ministère très convoité qu'il a subi un tel traitement inhumain et dégradant, il ne serait pas, alors, le seul au Niger dans cette situation, et son cas pourrait être minime par rapport à d'autres qui ont pillé et saccagé ce pays. Si c'était pour d'autres raisons liées à la sécurité intérieure du Niger, à ce niveau aussi, il n'en serait pas le plus grand coupable en cette matière à côté de gens ayant été pris sur le théâtre des opérations et qui n'ont pas subi ce même traitement.



Alors, la question que tout le monde se pose au Niger à propos de cette arrestation est la suivante : de qui le ministre Barké est-il le prisonnier, au juste ? Une chose est sûre, en tout cas, pas de la justice nigérienne ! Plus le temps passe, plus les langues se délient et plus les choses commencent à remonter en surface. C'est ainsi que l'on aurait appris que le ministre Bar-

ké aurait commis deux crimes de lèse-majesté qui lui auraient valu, aujourd'hui, la potence : pour avoir révélé 35.000 barils/j à la SORAZ, alors qu'officiellement, c'étaient 20.000 barils/j ; ensuite, pour avoir déclaré la nécessité d'auditer la SORAZ. Depuis ces deux déclarations de guerre, les plus avisés de la question avaient su que le ministre Barké venait de signer

son "arrêt de mort". En effet, de 2011 à 2023, quel clan politique au Niger avait-il eu l'exploitation de l'or noir nigérien ? Qui ne le sait pas au Niger ? Même Mohamed Bazoum, pourtant porté à la Présidence de la République du Niger par les soins de qui vous savez, ne l'aurait pas appris à ses dépens, lorsqu'il avait envisagé, un moment, de créer Pétroniger et d'y placer à sa tête un de ses proches ?

Cependant, le plus incompréhensible dans cette arrestation du ministre Barké, c'est que même le Premier Ministre Mahamane Ali Lamine Zeine, son ami et promotionnaire d'école, n'aurait pas été mis au courant, ni de son éviction du gouvernement, ni de son arrestation qui s'en était suivie. C'est dire que l'affaire du ministre Barké n'a pas, certainement, encore fini de révéler tous ses secrets et contours. Mais, les Djerma ont l'habitude de dire que tout ce qui pourrit sous l'eau, finira par remonter en surface, tôt ou tard !

Sanda

« Le guetteur »

« Le guetteur »

« Le guetteur »

Transport en commun (taxi-faba faba et tricycles)

Un sérieux calvaire pour les populations

De tout temps, surtout avec cette nouvelle race de conducteurs, nous qualifions la majeure partie de ces conducteurs d'engins mentionnés dans le surtitre de ce sujet que nous abordons, de fous au volant au vu non seulement de leur attitude envers le client mais au-delà envers l'engin dont ils sont maîtres. Rien qu'à vue d'œil, certains d'entre eux vous donneront l'impression d'être en face de potentiels microbes. Sales, ils sont d'accoutrement mais aussi d'esprit car, étant le plus souvent sous l'effet des stupéfiants qui ne

laissent malheureusement pas le temps de réfléchir voire de raisonner. Et ce sont encore malheureusement ces mêmes personnes qui assurent le transport en commun dans notre capitale. Tantôt ce sont des récidivistes, bref des malfaiteurs. Il faut noter que ceux-ci une fois, au volant conduisent comme bon leur semble. Aucun respect du code de la route mais également des clients. De ce fait, il faille prendre des mesures idoines pour contrecarrer leur attitude qui s'avère un sérieux calvaire pour les clients en particulier et les usagers de la route en gé-

nérale. Car, nous ne sommes pas sans savoir que ces conducteurs dont nous parlons sont les instigateurs premiers engendrant de par leur incongruité les accidents de la route. Au-delà ces derniers coopèrent avec les malfrats lorsqu'il s'agit de certains vols à l'arrachée qui ont lieu dans notre cité. Alors, pour mettre les usagers (clients) de ces véhicules de transport en commun à l'abri du danger lié à l'attitude d ces fous au volant, il s'avère nécessaire voire urgent d'adopter un décret portant sur l'aptitude à conduire non seulement les véhicules de

transports mais aussi tout autre véhicule ; puisque depuis un certain temps certains détenteurs d'auto-écoles se permettent de livrer des permis de tuer en lieu et place des permis de conduire. Et cette solution ne saurait avoir lieu sans une sérieuse enquête de moralité pour ceux qui aspirent conduire. Car, être conducteur de Taxi, de faba-faba, de tricycle ou de tout autre véhicule ne doit pas s'accommoder avec le banditisme ou l'indiscipline.

Conduite manti fourku Goy no !

Amadou. I

Vague d'interpellations de cadres publics et lotisseurs privés

Sales temps pour la mafia foncière de la capitale !

Ces derniers, rien ne va dans les milieux fonciers de la capitale avec cette vague d'interpellations opérées au Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, à la Communauté Urbaine de Niamey (CUN) et au niveau de certaines sociétés de lotissement privé. Ces arrestations font suite à des inspections d'Etat menées au niveau du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat ainsi qu'au niveau de la Mairie centrale de la capitale. Interpellés par la DGDSE, les concernés viennent d'être transférés à la Police Judiciaire pour complément d'enquêtes. Les faits reprochés à ces individus sont



graves, car ils ont porté d'énormes préjudices financiers à l'Etat. Le plus souvent, en complicité avec

certains cadres du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, ces lotisseurs privés s'étaient livrés à des extensions illégales exagérées des périmètres octroyés qui avaient même empiété sur des espaces protégés ou réservés. On estime à plusieurs dizaines de milliards de francs CFA de manque à gagner pour l'Etat du fait de ces fraudes. En février dernier, le Ministres de la Justice avait indiqué que l'Etat du Niger ferait tout pour rentrer dans tous ses

droits compromis par des pratiques mafieuses destinées à falsifier les documents officiels portant sur les périmètres délimités ou pour établir des faux doublons d'actes de cession ou de faux titres fonciers. D'après des sources bien informées du dossier, des mandats d'arrêt sont en préparation contre certains chefs coutumiers de la capitale, principalement ceux des quartiers Gamkalé, Saga et autres banlieues de Niamey. Le dossier sera transmis rapidement au Parquet de la République près le Tribunal de Grande Instance Hors-classe de Niamey.

Sanda

Transport urbain

Les nigériens sollicitent les bus de la SOTRUNI

Auparavant, ce sont ces bus de la Sotruni qui assuraient le transport urbain notamment à Niamey. Jusqu'à un certain temps, ils étaient encore opérationnels mais qu'en est-il aujourd'hui ? A peine vous les voyez, bref ils ont totalement disparu de la circulation. Alors situation oblige ; il faut faire avec les taxis ou fababa. Au cas contraire, il vous faut emprunter les tricycles qui représentent pour d'autres, le boulevard de la Mort.

Malgré la multitude de taxis que compte la ville de Niamey, les usagers de la route notamment les clients de ces véhicules de transport se plaignent de leur coût. La moindre course vous coute à l'heure actuelle 300f. Finit le temps de la course à 200f à moins que la distance ne soit inférieure à 500m. Or, nous savons tous bien que rares sont les nigériens qui ont leur propre moyen de déplacement. C'est d'ailleurs la raison principale pour laquelle la majeure partie choisit de circuler en taxi malgré tout le coût et les risques que cela comporte. Il est important de ce fait, de souligner que les courses en taxi compliquent davantage la précarité de la situation dans laquelle se trouve le nigérien lambda. Car, lorsqu'on compare le revenu journalier du nigérien à ce qu'il dépense quotidiennement surtout en terme de transport, le constat



est pathétique : le transport à lui seul a presque tout absorbé comme argent. Nombreux à cet effet, sont les observateurs qui approuvent qu'à Niamey il y a deux choses qui rendent la vie plus difficile ; c'est justement le loyer et le transport. Tous deux coûtent excessivement cher au point où l'on se demande si les autorités en charge de desdites questions en ont conscience de leur laxisme en la matière. Ou simplement n'est-ce pas une aubaine pour ces derniers qui ont le privilège de s'offrir les véhicules de transport en commun

et même de faire pousser des maisons comme des champignons dans la capitale. En tout cas, aucune solution n'est prise pour que les citoyens nigériens se déplacent à moindre coût surtout dans la capitale qui de jour en jour prend de l'ampleur du point de vue démographique. Pourtant par ailleurs, les autorités compétentes s'activent constamment à mettre en place des moyens de transports à moindre coûts afin justement de réduire le coût de la vie aux concitoyens. C'est le cas en RCI où vous disposez en dehors des

taxis, des mini-bus et des bus pour assurer le transport urbain. Ainsi, ceux qui n'ont pas les moyens de monter à bord d'un taxi peuvent aisément prendre les bus et autres... Pour rappel, autrefois, malgré la précarité économique dans laquelle se trouvait le pays, les autorités au temps du Général Seyni Kountché avaient mis à la disposition des nigériens de la capitale les bus de la Sotruni qui aujourd'hui sont à peine visibles. Et ce, en dépit de l'évolution fulgurante de ce secteur en ce 21ème siècle. En somme, chères autorités, il serait nécessaire de penser à ce calvaire (le transport) que vivent les habitants de la capitale en particulier et ceux du pays en général ; Car, le développement d'une nation ne saurait se matérialiser sans inclure forcément la réduction du coût de la vie des citoyens qui y vivent.

Amadou. I